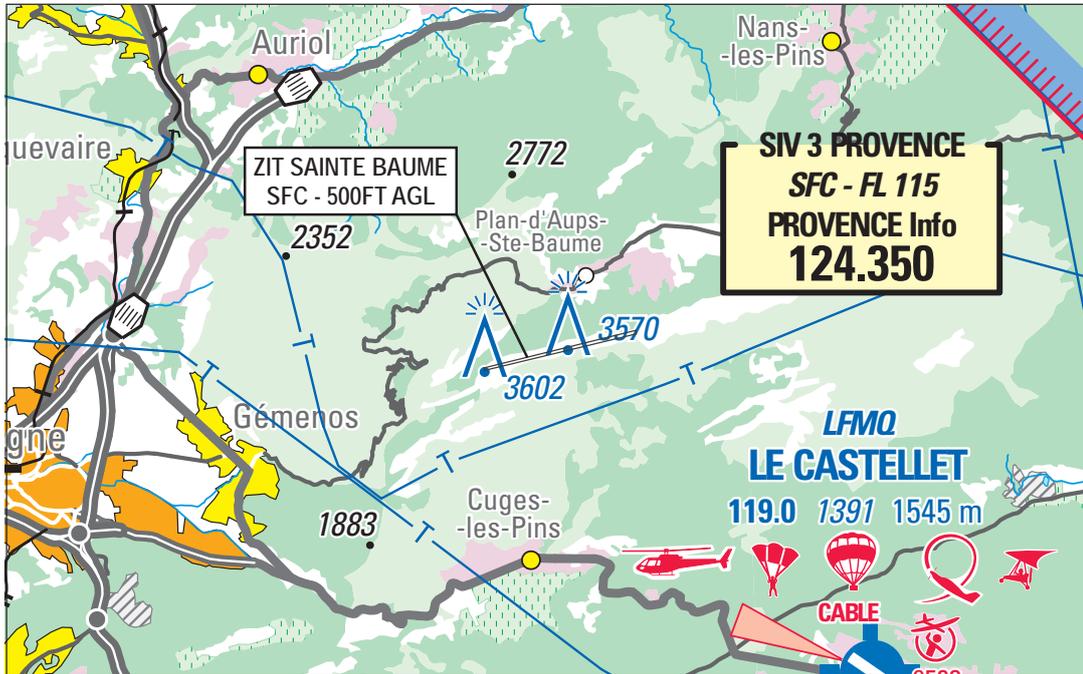


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Sainte Baume (FIR : Marseille LFMM)
En vigueur : Du 07 février au 07 août 2019



Extrait carte SIA « Marseille Delta du Rhône » au 1 / 250 000 édition 2 - 2018

ACTIVITÉ

Interdiction de survol d'installations défense spécifiques.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

GESTIONNAIRE

NIL

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG/CAM : pénétration interdite, y compris les aéronefs circulant sans personne à bord, à l'exception :

- des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone ;
- des aéronefs de la défense télépilotés ;
- de l'activité de la fédération française de vol libre située sur le massif.

STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux espaces aériens avec lesquels elle interfère.

SERVICES RENDUS

NIL

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZIT SAINTE BAUME

43°18'43.30" N, 005°41'20.00" E
43°18'41.60" N, 005°41'20.50" E
43°19'03.00" N, 005°43'42.30" E
43°19'05.44" N, 005°43'42.00" E
43°18'43.30" N, 005°41'20.00" E

SFC / 500 FT AGL